

Monsieur Michel BARBEAU
2, Rue des Iris
18400 Saint Florent Sur Cher

eMail : michel_barbeau@yahoo.fr
Twitter : @michel_barbeau

Saint Florent sur Cher, le 28 Avril 2014,

Monsieur Le Maire, Madame la Présidente de la commission 'Communication', Mesdames, Messieurs les élus,

Dans le cadre de mon engagement durant la campagne aux dernières élections municipales, vous avez dû constater mon assiduité et ma participation aux intérêts de notre commune.

Au delà de cette échéance, je souhaite m'investir dans la vie communale et participer à son évolution pour positionner Saint Florent sur Cher dans son époque.

A ce titre, je cherchais, récemment et à minima, à connaître les dates des conseils municipaux afin d'y participer et me tenir informé en attendant.

Pour ce faire, je regarde régulièrement le site web de notre ville, je me suis abonné à la newsletter du Berry Républicain ainsi qu'aux flux RSS de ce journal, tout en demandant à mon entourage de surveiller la presse papier (303 €/an pour un abonnement 6j/7).

Beaucoup d'efforts pour passer à côté de tout !!!

A ma grande surprise, ce matin en lisant le journal 'papier', l'un de mes parents m'informaient de la tenue d'un conseil municipal aujourd'hui 28 Avril 2014 à 18h00.

Rien n'était indiqué dans le site web du Berry et je n'avais rien reçu dans les flux internet de ce quotidien !!! Ce que je ne manquerais pas de leur signaler.

En regardant le site web de notre ville, je découvris qu'un conseil municipal s'était également tenu le 15 Avril 2014.

Difficile dans ces conditions que les citoyens manifestent un intérêt pour la vie publique et politique si aucun effort n'est fait pour les y intéresser.

On peut également expliquer, par cette anecdote, le manque d'intérêts des Florentais à appliquer leur droit de vote d'où des taux abstention bien trop élevés !!!

Justement, n'est-ce pas le moment pour notre commune, tout comme pour l'intercommunalité à laquelle elle appartient, de mettre en œuvre une politique plus respectueuse, plus transparente et plus participative pour les citoyens ?

Quels exemples tout simples :

- Vous affichez sur votre site web la liste des élus (Maire, Adjointes et Conseillers municipaux) et les commissions et délégations auxquelles ils sont rattachés, mais vous indiquez pas ceux qui sont conseillers intercommunautaires (même si cela peut être connu autrement) et les fonctions qu'ils ont dans l'intercommunalité.
→ Cela auraient été un plus même si c'est redondant avec ce que doit/peut faire FerCher.
- Dans votre dernier Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2014, vous indiquez avoir voté les indemnités du Maire et de ses Adjointes, mais vous ne donnez aucune explication 'simple et compréhensible' pour en comprendre le résultat final.
→ Peu importe que les indemnités soient en augmentation ou en diminution, écrire que les indemnités du Maire et des Adjointes sont respectivement à 36% et 13% de l'indice 1015 est de loin insuffisant.

Par contre, indiquer le % précédent, indiqué le % de variation, voir le montant de l'indemnité n'aurait rien changé au fait, ni au vote, mais aurait donné aux citoyens une information claire et transparente. Cela aurait donné de la confiance.

- Ne pas afficher la date du prochain Conseil Municipal ni son ordre du jour (potentiel) n'est pas acceptable dans le cadre de l'information des citoyens et réduit leur capacité à participer à ces conseils municipaux comme il en est prévu.

→ Modifier le site Web de la ville en indiquant, par exemple :

Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe ces administrés que le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jjjjj jj/mm/aaaa à hh :mm à la Mairie. Vous pouvez consulter l'ordre du jour en [cliquant sur le lien suivant](#).

- Vous donnez accès au Compte-Rendu des conseils municipaux mais les documents ne sont pas totalement exploitables et les annexes ne sont pas présentes.

- Document exploitable : le fichier PDF proposé est en mode 'image' sûrement de par la signature du secrétaire de séance. Ce mode 'image' interdit toutes recherches, tous 'copier-coller' du texte pour information des tiers.

→ Faire créer le fichier en mode PDF 'texte' avec juste une image à la fin pour le tampon et la signature.

- Annexes : dans le Compte-Rendu du CM du 13/03/2014 il est procédé au vote du Budget Primitif 2014, il est fait référence à de nombreuses annexes dont aucune ne sont jointes à CR.

→ Publier le Compte-Rendu ET ses annexes pour une meilleure compréhension des décisions. Cela est conforme au CGCT qui précise notamment « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci. ». Il est bien évident le Conseil Municipal reste seul décisionnaire dans le cadre légal de la démocratie représentative.

Cette démarche volontaire peut s'inscrire dans l'élan dynamique mis en œuvre lors des dernières élections municipales. Vous avez pu constater qu'il était très facile de mettre en place – gratuitement – des outils pour partager l'information et pour interagir entre nous et avec les citoyens. Nous avons ainsi pu récolter les fruits de l'engagement de nombreuses personnes.

Pour ma part, ce premier pas fait avec vous était motivé :

- par la nécessaire adaptation de nos institutions au monde numérique dans lequel nous sommes sans pour autant délaisser les pratiques et outils traditionnels.
- par la démarche entreprise à différents échelons de notre organisation démocratique jusqu'au plus au sommet de l'état, dans une prise de conscience et une volonté d'être en conformité, à la fois avec les attentes et les pratiques des citoyens mais aussi, conforme aux directives européennes sur ce sujet.

Un exemple concret et pragmatique comme les élections municipales n'est-il pas le meilleur moment pour vous - futurs élus – d'être sensibilisé avec les enjeux et les éventuels problèmes de la transition numérique de notre société.

Maintenant il vous appartient de ne pas créer de fossé entre nous, de ne pas revenir en arrière. Il vous faut avancer.

Pour ceux qui craignent à une ingérence ou à de l'autogestion citoyenne, la participation des citoyens est aujourd'hui tout à fait possible dans un cadre légal par la mise en place des commissions extramunicipales. Ces commissions qui ne sont pas réglementées par le CGCT, sont créées à l'initiative du conseil municipal (JO AN 4.3.1985). Elles peuvent être formées à tout moment et pour une durée variable. Elles sont librement constituées par le conseil municipal qui détermine lui-même leur objet, leur composition et les conditions de leur fonctionnement. Il s'agit d'instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil (JO AN 31.07.1989).

Dans beaucoup de villages ou de villes, il existe le journal communal. Nous avons le nôtre. Gardons le ! Il constitue un bon moyen d'information vers les citoyens. Les bouleversements qui s'annoncent au niveau des intercommunalités n'obligent-ils pas les élus à informer et communiquer les changements à venir d'une manière globale et sans filets ?

Quel est le meilleur moyen de communiquer à l'échelle d'une commune en 2014 ?

La société évolue, les besoins aussi ! Loin d'être une question d'âge, il est indispensable de donner aux citoyens un accès numérisé aux ressources. Faire cohabiter format papier et format numérique semble donc d'une logique implacable.

Et pourquoi ne pas **proposer un service d'accompagnement vers le numérique**, digne de ce nom et de notre siècle, aux personnes qui le souhaitent ? (cf ma proposition dans le cadre de l'Epicerie Solidaire et du CCAS). Cela constituerait, sans nul doute, des ateliers citoyens sympathiques et intergénérationnels de grande qualité, permettant échanges et écoutes au delà de l'aspect purement technique.

Proposer aux citoyens une "newsletter" régulière qui arriverait sur leur adresse mail sur simple demande !

Etre au courant de ce qui se passe par abonnement aux flux RSS (réception automatique sur son compte mail d'un avis de nouvelle sur un site donné, celui de la Mairie et celui de FerCher par exemple) !

S'adresser aux jeunes avec des outils actuels ! Proposer un forum en ligne ? : "Très bien" diront les avisés et "Complicé" diront d'autres ? Rassurez vous, ce ne sont que quelques exemples de choses faciles et utiles à mettre en œuvre aujourd'hui ! Vous avez pu le constater.

Pour Saint Florent sur Cher, les outils de communication traditionnels doivent évoluer et les outils numériques (traditionnels ou innovants) **doivent intégrer la vie de notre ville au service des citoyens.**

Offrir aux Florentais(es) un véritable accès aux services numériques et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). L'objectif est double :

- Profitez de l'évolution des sociétés, des techniques
- Donner aux Florentais(es) un outil qui a l'avantage de concentrer de nombreux services et des moyens de communication efficaces : un site web municipal pouvant être utilisé par le plus grand nombre pour une communication dans les 2 sens, et ne présentant pas seulement des généralités ou ressources limitées.

Objectif ambitieux direz-vous ? Couteux pour ne pas oser le terme de « Cher » ?

Des moyens existent à différents niveaux, encore faut-il les demander !

L'Association des Villes Internet remet chaque année, depuis 1999, le Label Ville Internet aux collectivités locales qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des TIC et de leurs usages citoyens.

Même si l'objectif ne conduit pas forcément au label, il est opportun d'avoir un développement en ce sens qui garantit une meilleure visibilité pour les citoyens et qui donne un véritable outil de reconnaissance pour l'engagement de l' élu et le travail de l'équipe municipale.

Un site web repensé et entretenu permet d'informer en détails : Présenter les lois des marchés publics comme on le peut le voir actuellement est une chose, mais en savoir plus sur les appels d'offre en cours et les spécifications, les répondants et les conditions d'attribution en est une autre ! Etre informé des conclusions de projets après décision de quelques uns en est une autre, mais participer, donner son avis, avoir des réponses par le biais de forum ou espace de discussion, participer à des sondages ou référendum locaux permettent une explication, une communication claire et précise des élus.

Des aides, des compétences internes et externes existent. Ce projet est un projet d'actualité.

Rappelons que la fibre optique est à nos portes et que nous devons en profiter tous – entreprises ET particuliers

Des ressources utiles, téléchargeables, des services (documentation, procédures, formation en présence et/ou distance, agendas, coordonnées, etc.) et des espaces de discussion/communication sont aujourd'hui nécessaires et seront au service de la démocratie plus participative.

Vous pensez que cela sera dur à utiliser ? N'est ce pas l'occasion de créer des ateliers citoyens animés et accompagnés ? Quand les moyens numériques rejoignent la présence à distance et crée du lien !

Ce développement est appelé par l'AMF (Association des Maires de France) par la voix de son président, qui cite :

« Le développement accéléré des nouveaux modes d'expression prouve que les citoyens n'ont de cesse d'être informés sur les problèmes d'actualité. Qu'il s'agisse de sondages d'opinion, de comités de quartiers ou encore de blogs ou de réseaux sociaux, l'objectif est le même : redynamiser le dialogue entre élus et citoyens.

En permettant de passer d'une relation unidirectionnelle, dans laquelle la commune produit et diffuse l'information aux citoyens, à une relation bidirectionnelle basée sur le partenariat, dans laquelle les citoyens sont activement engagés dans le processus d'élaboration des politiques locales, l'usage des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) répond en partie à cet objectif.

Un certain nombre d'initiatives existantes montrent que les TIC peuvent jouer un rôle à différents niveaux : formation des opinions, relais de celles-ci, suivi des élus et rapprochement avec les citoyens, les instances délibérantes des collectivités territoriales conservant la seule légitimité démocratique». Jacques Pélissard, président de l'AMF.

- Voir l'article complet :

http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=10355&TYPE_ACTU=#sthash.IY641MGn.dpuf

Cette position vient d'être renforcée par Mme Axelle LEMAIRE – nouvelle Secrétaire d'Etat au Numérique.

Cela met en évidence que le numérique n'est plus essentiellement vu au travers du prisme de l' « Economie Numérique » - ministère précédemment dirigé par Mme Fleur PELLERIN – mais il est institué comme élément transversal de plusieurs domaines.

Axelle LEMAIRE évoque les trois axes de la feuille de route, je cite un article paru le 25/04/2014 :

La secrétaire d'Etat au numérique a clôturé la Conférence de Paris dédié à l'OpenData. L'occasion de faire le point sur la position du gouvernement sur le sujet et d'évoquer sa feuille de route numérique.

« Je reviens du Brésil, le pays de la Samba et j'arrive au pays du Java » a lancé Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat au numérique, de retour du sommet NETmundial (les 23 & 24 Avril 2014 à Sao Paula – Brésil : netmundial.br/fr) en clôture de la Conférence de Paris sur l'OpenData.

La nouvelle secrétaire d'Etat a donné son point de vue sur l'OpenData, mouvement mondial où « *l'information, la donnée n'est plus considérée comme un pouvoir, une propriété à conserver jalousement mais comme une ressource à partager, un bien commun, un vecteur de création de richesses citoyennes, sociales et économiques* ».

L'Etat devant soutenir, accompagner et encourager les acteurs à créer et à innover pour développer des modèles riches de sens et d'utilité sociale que ce soit dans la santé, la cartographie, l'alimentation ou les transports.

Axelle Lemaire a aussi évoqué la feuille de route qu'elle s'est fixée pour que l'Etat s'insère dans la révolution numérique en marche. Celle-ci comprend trois axes. D'abord, favoriser la croissance grâce à l'innovation. En soutenant à la fois les startups et la transformation numérique de l'économie plus traditionnelle. Ensuite, aider à l'inclusion par le numérique, que ce soit l'inclusion des territoires ou des individus. Enfin, Axelle Lemaire a mis en avant la confiance. « *Ce terme est au cœur des notions de transparence et de responsabilisation qui sont au cœur des politiques d'OpenData* » a-t-elle expliqué.

Une inscription dans la loi des principes de gratuité et de réutilisation des données publiques :

Les pouvoirs publics doivent être, selon elle, les acteurs de la transformation numérique, en accompagnant les acteurs qui créent, innovent, développent des services riches de sens et d'utilité sociale. La secrétaire d'Etat a rappelé ce qui a déjà été accompli. L'instauration de la gratuité de la réutilisation des données publiques dès 2012, la suppression de la redevance en décembre dernier. Et le lancement de la nouvelle plateforme data.gouv.fr et l'adoption de la charte du G8 pour l'ouverture des données publiques.

Le gouvernement devrait continuer sur sa lancée en profitant de la transposition française de la directive européenne appelée PSI sur la réutilisation des informations du secteur public. « *Nous voulons aller plus loin en terme d'ouverture et d'accessibilité* ».

Cette transposition devrait permettre de réaffirmer des principes tels que : par défaut une donnée publique doit être ouverte et toute fermeture doit être justifiée, expliquée et réversible. Par défaut gratuites, les données publiques ne doivent pas faire l'objet de redevance sauf dans l'intérêt général. Enfin la secrétaire d'Etat souhaite un renforcement des pouvoirs de la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs) et du pouvoir de saisine du Comité du secret statistique.

Le gouvernement prépare un projet de loi sur le numérique qui sera précédé d'une concertation confiée au CNNum et qui devrait débiter dans les prochains jours. La ministre a assuré qu'elle ferait tout son possible avec Arnaud Montebourg pour que toutes les pratiques de l'OpenData soient encouragées, soutenues et reconnues comme des leviers de croissance.

OpenData et pédagogie, une nécessité :

La secrétaire d'Etat a aussi rappelé la nécessité d'insister à faire de la pédagogie afin d'éviter des confusions entre BigData et OpenData. Ouvrir des données ne veut pas dire divulguer des données privées. Enfin, l'OpenData ne doit surtout pas être une affaire de spécialistes. *« Si on ouvre une école de la donnée alors c'est à l'émancipation citoyenne que nous laissons place, au progrès de la liberté que nous participons »*, conclut Axelle Lemaire.

Je vous propose, ensemble, de faire évoluer notre commune et ses pratiques vers plus de transparence, de communication et plus d'interaction.

Dans l'attente de vous rencontrer sur ces thèmes, je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, Madame la Présidente de la commission 'Communication', Mesdames, Messieurs les élus, en l'assurance de mes respectueuses salutations.